

Faculté de médecine

Université 
de Montréal et du monde.

DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE



Crédit photo
Un Mickey protéiné pour lutter contre le cancer
Cécile Darvot, 2023

PROGRAMME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

MAITRISE AVEC STAGE 251210-76
MAITRISE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE
OPTION HISTOPATHOLOGIE MOLÉCULAIRE

GUIDE DE L'ÉTUDIANT ET DE L'ÉTUDIANTE 2026-2027

Université de Montréal : www.umontreal.ca
Département de pathologie et biologie cellulaire : www.patho.umontreal.ca

Mise à jour : Août 2026

Table des matières

1.0	Mot de bienvenue de la direction de programmes	3
2.0	Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE).....	4
3.0	Comité d'études supérieures	5
4.0	Personnel administratif.....	5
5.0	Personnel enseignant.....	6
6.0	Description du programme	8
	Admission.....	8
	Conditions d'admissibilité	8
	Conditions à remplir à la fin du 2 ^e trimestre.....	8
	Documents additionnels à fournir lors de la demande.....	8
	Scolarité.....	9
	Régime d'études.....	9
	Évaluation.....	9
	Transfert des crédits de cours du microprogramme en histopathologie moléculaire	9
	Objectifs	9
	Droit de scolarité.....	10
	Cours et particularités.....	11
7.0	Exemple de cheminement sur 4 trimestres	12
8.0	Descriptions des cours	13
	BIM6035 Séminaire de recherche 1.....	13
	MMD6005R Éthique et recherche en santé.....	13
	PBC6011 Compétences de recherche en pathologie.....	13
	PBC6042 Fondements en biologie moléculaire	13
	PBC6043 Procédés et méthodes en histopathologie.....	13
	PBC6044 Histopathologie diagnostique appliquée.....	13
	PBC6045 Pathologie moléculaire expérimentale.....	13
	PHL6064 Méthodes statistiques-pharmacologie 2	14
	BIM6064A Biologie cellulaire et moléculaire du cancer	14
	BIM6064D Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique.....	14
	BIM6065C Analyse bio-informatique	14
	BIM6070 Pratique professionnelle de la recherche.....	14
	PBC6086 Cancer : aspects cellulaires et moléculaires	14
	PBC6087 Cancer : diagnostic, pronostic et traitement	14
	PBC6046P Travaux pratiques en pathologie 1	14

PBC6047P Travaux pratiques en pathologie 2	14
PBC6048 Stage de recherche en médecine personnalisée	14
9.0 Barème de notation et échelles de conversion	15
Notation des cours	15
10.0 Calendrier universitaire 2026-2027	16
11.0 Cheminement et étapes obligatoires.....	17
12.0 Extraits du Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants et des étudiantes	17
<i>6 Soldes impayés</i>	17
<i>7 Annulation et abandon de cours</i>	17
13.0 Extraits du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales	18
<i>18 Inscription et restriction à l'inscription</i>	18
<i>22 Abandon d'un cours</i>	18
<i>29 Défaut de se soumettre à une évaluation</i>	18
<i>30 Absence à un examen périodique pour un motif valable</i>	19
<i>31 Absence à un examen final pour un motif valable</i>	19
<i>32 Retard à remettre un travail</i>	19
<i>35 Seconde évaluation</i>	19
<i>37 Plagiat</i>	20
<i>44 Exigences particulières</i>	20
<i>73 Prolongation</i>	20
<i>74 Prolongation exceptionnelle</i>	20
<i>75 Directeur</i>	20
<i>76A Évaluation et composition du jury</i>	20
<i>76B Évaluation spécifique</i>	21
<i>76C Conformité du rapport de stage et du travail dirigé</i>	21
<i>76D Dispositions particulières de fin de la candidature</i>	21
14.0 Courriel.....	22
15.0 Carte étudiante	22
16.0 Dossier étudiant	22
17.0 Associations étudiantes	22
18.0 Services aux étudiants (SAE)	23
19.0 Autres services de l'UdeM	23

1.0 Mot de bienvenue de la direction de programmes

BIENVENUE aux étudiantes et aux étudiants inscrits dans la maîtrise de 2^e cycle avec stage en pathologie et biologie cellulaire, option histopathologie moléculaire, du Département de pathologie et biologie cellulaire de l'Université de Montréal. Toute l'équipe vous accueille avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes fiers de ce programme, le seul en son genre au Québec, et nous sommes heureux de vous accompagner dans votre cheminement tout au long de votre maîtrise.

C'est un grand plaisir pour nous, en tant que responsables des programmes de cycles supérieurs, de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter de votre décision de vous engager dans un domaine en pleine croissance. Vous avez choisi de vous joindre à une discipline dont les avancées ont non seulement transformé la pratique quotidienne, mais aussi fait naître de nouvelles exigences sur le plan du diagnostic tissulaire. Il convient maintenant d'identifier, de quantifier et d'interpréter, à partir de tissus humains, de nouveaux biomarqueurs pour mieux guider le pronostic et prédire la réponse au traitement. Cette nouvelle formation veut vous assurer une meilleure connaissance des aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie en intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire afin de pouvoir participer aux avancées du domaine.

Vous êtes maintenant engagés dans une maîtrise à l'Université de Montréal. Désormais, vous devrez évoluer dans un cadre réglementaire général édicté par les Études supérieures et postdoctorales (ESP). Vous devez donc remplir certaines exigences spécifiques de votre programme et vous y conformer. En plus de trouver de l'aide auprès de la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du programme, vous trouverez dans ce guide des informations et des références complémentaires sur les études supérieures et tous les services offerts aux étudiants et aux étudiantes.

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et vous aider tout au long de votre parcours académique. Au besoin, n'hésitez pas à nous communiquer.



Dr Roger Lippé
Ph. D.

**Responsable des programmes
d'études supérieures**

roger.lippe@umontreal.ca



Dre Dominique Trudel
M.D., Ph. D.

Responsable d'option

dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca

2.0 Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)



Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre admission à la maîtrise avec stage en pathologie et biologie cellulaire, option histopathologie moléculaire. Vous avez été sélectionnés parmi de nombreux candidats et candidates.

En tant que TGDE aux cycles supérieurs du Département de pathologie et biologie cellulaire, j'ai le plaisir de vous aider dans votre cheminement académique. Mon rôle est de vous accompagner depuis votre admission jusqu'à votre diplomation. De plus, je peux répondre à vos questions et vous diriger vers les bonnes ressources en cas de problème. Ce guide sera toutefois un outil pratique auquel vous pouvez vous référer en tout temps. Nous y avons regroupé toutes les informations utiles pour bien entamer votre programme d'études.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos études.

Au plaisir de vous croiser dans les corridors ou à mon bureau dès la rentrée scolaire.

Katherine David

Technicienne en gestion des dossiers étudiants

Département de pathologie et biologie cellulaire

Pavillon Roger-Gaudry

Bureau R-507

514 343-6111, poste 6288

katherine.david@umontreal.ca

3.0 Comité d'études supérieures

Outre la relation professeur/étudiant, l'encadrement des étudiants et des étudiantes aux études supérieures nécessite un engagement départemental qui doit être pris en charge par le Comité d'études supérieures dont l'existence et le mandat général sont prévus dans les articles 31 et 32 du Règlement pédagogique des ESP. Cet encadrement départemental est essentiel à la poursuite des objectifs institutionnels en matière de durée des études et de diplomation.

Les membres du Comité d'études supérieures ont pour mandat d'assurer la qualité du programme d'études supérieures, de le réviser et de recommander, au besoin, des modifications. Le comité est responsable des dossiers suivants : admissions et inscriptions, suivis des étudiants et des étudiantes, soutien financier, conseil et planification. De plus, ce comité doit voir à maintenir un environnement agréable pour un travail de qualité ainsi qu'un climat académique stimulant propice à une bonne formation. Il doit suivre le cheminement de tous les étudiants et étudiantes dans leur programme d'études afin d'assurer leur réussite dans leur parcours académique.

Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :

Dr Romain Cayrol	romain.cayrol@umontreal.ca
Dr Greg Fitzharris	greg.fitzharris@umontreal.ca
Dr Gilles Hickson	gilles.hickson@umontreal.ca
Dre Julie Lessard	j.lessard.1@umontreal.ca
Dr Roger Lippé	roger.lippe@umontreal.ca
Dre Dominique Trudel	dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca

4.0 Personnel administratif

NOM	FONCTION	COURRIEL
Wendy Choung	TCTB (programme de résidence)	marie.wendy.choung@umontreal.ca
Jeymica Compere	TGDE au 1er cycle (cours de service)	jeymica.compere@umontreal.ca
Katherine David	TGDE aux cycles supérieurs	katherine.david@umontreal.ca
Benoit Lanthier	Adjoint à la direction (administration)	benoit.lanthier@umontreal.ca
Diane Desjardins et Line Pariseau	TCTB (direction)	diane.desjardins@umontreal.ca line.pariseau@umontreal.ca
Mohamed Mountassir	TA	mohamed.mountassir@umontreal.ca
Monique Vasseur	Responsable de laboratoires	monique.vasseur@umontreal.ca

5.0 Personnel enseignant

NOM	PRÉNOM	SIGLE	LIEU DE TRAVAIL	COURRIEL
Albadine	Roula	PBC6043 PBC6044 PBC6087	CHUM	roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca
Arslanian	Elizabeth	PBC6087	CHUM	elizabeth.arslanian@umontreal.ca
Berdugo	Jérémie	PBC6087	HMR	jeremie.berdugo@umontreal.ca
Blagih	Julianna	PBC1011 PBC6086	HMR	julianna.blagih@umontreal.ca
Cayrol	Romain	PBC6042 PBC6046P PBC6047P	CHUM	romain.cayrol@umontreal.ca
Chapdelaine	Antoine	PBC6044 PBC6087	CHUM	antoine.chapdelaine.med@ssss.gouv.qc.ca
Chaurand	Pierre	PBC6045	Département de chimie UdeM	pierre.chaurand@umontreal.ca
Chevarie-Davis	Myriam	PBC6087	HMR	myriam.chevarie-davis@umontreal.ca
Cooper	Tyler	PBC6086	Institut du cancer de Montréal	tyler.cooper@umontreal.ca
Dal Soglio	Dorothée	PBC6044	CHU Sainte-Justine	dorothee.dal.soglio@umontreal.ca
Dubrac	Alexandre	PBC6086	CHU Sainte-Justine	alexandre.dubrac@umontreal.ca
El Haffaf	Zaki	PBC6087	CHUM	zaki.elhaffaf.chum@ssss.gouv.qc.ca
Ellezam	Benjamin	PBC6043	CHU Sainte-Justine	benjamin.ellezam@umontreal.ca
Emery	Greg	PBC6086	IRIC	gregory.emery@umontreal.ca
Filep	Janos G.	PBC6045	CR HMR	janos.g.filep@umontreal.ca
Hassan	Saima	PBC6086	CHUM	saima.hassan@umontreal.ca
Hickson	Gilles	PBC6042	CR CHU Sainte-Justine	gilles.hickson@gmail.com
Jamal	Rahima	PBC6087	CHUM	rahima.jamal.chum@ssss.gouv.qc.ca
Jolicoeur	Marjory	PBC6087	CHUM	marjory.jolicoeur.med@ssss.gouv.qc.ca
Julien	Louis-André	PBC6043	Hôpital Charles-Le Moyne	louis-andre.julien.med@ssss.gouv.qc.ca
Knapp	David	PBC6042	IRIC	david.knapp@umontreal.ca
Labbé	Jean-Claude	PBC6086	IRIC	jc.labbe@umontreal.ca
Lefebvre	Maude	PBC6087	CHUM	maude.lefebvre@umontreal.ca
Lessard	Julie	PBC6086	IRIC	j.lessard.1@umontreal.ca
Maietta	Antonio	PBC6045	CHUM	antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca
Nguyen	Bich Ngoc		CHUM	bich.ngoc.nguyen.med@ssss.gouv.qc.ca
Péant	Benjamin	PBC6045	CHUM	benjamin.peant@umontreal.ca

Rashkovan	Marissa	PBC6011	CHU Sainte-Justine	marissa.rashkovan.hsj@ssss.gouv.qc.ca
Rivière	Jean-Baptiste	PBC6042	CHU Ste-Justine	jb.riviere@umontreal.ca
Roy	Dominic	PBC6086	CHUM	dominic.g.roy@umontreal.ca
Royal	Virginie	PBC6044	HMR	virginieroyal@hotmail.com
Sanchez	Lilia Maria	PBC6043 PBC6044	CHUM	lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca
Smith	Matthew James	PBC6086	IRIC	matthew.james.smith@umontreal.ca
Soucy	Geneviève	PBC6044	CHUM	genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca
Soulières	Denis	PBC6087	Faculté de médecine UdeM	denis.soulieres@umontreal.ca
Stephenson	Philippe	PBC6087	CHUM	philippe.stephenson.chum@ssss.gouv.qc.ca
Tran-Thanh	Danh	PBC6044 PBC6045	CHUM	danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca
Trinh	Vincent Quoc-Huy	PBC6043 PBC6045 PBC6086	IRIC	quoc-huy.trinh@umontreal.ca
Trudel	Dominique	PBC6043 PBC6045	CHUM	dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca

6.0 Description du programme

Admission

Règlement propre aux études

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiante ou d'étudiant régulier à la maîtrise en pathologie et biologie cellulaire avec stage, le candidat ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des ESP : <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#section-xi-conditions-d-admissibilite-et-cours-imposes>
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- OU avoir obtenu une attestation du microprogramme 251261 avec une moyenne cumulative de 3,0 ;
- Avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ;
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit ;
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

Conditions à remplir à la fin du 2^e trimestre

Pour être admissible à poursuivre à la maîtrise à la fin du 2^e trimestre, l'étudiant ou l'étudiante doit :

- Être inscrit à temps plein et avoir réussi les cours PBC6011, PBC6042, PBC6043, PBC6044, PBC6045, PBC6046P et PBC6047P aux trimestres d'automne 2026 et d'hiver 2027, pour un total de 18 crédits ;
- Avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,0 sur 4,3 ;
- Avoir trouvé un directeur ou une directrice pour le stage PBC6048 d'une durée de 15 semaines.

L'étudiant ou étudiante qui :

- Ne remplit pas ces conditions est exclu du programme ;
- Réussit tous les cours cités et obtient une moyenne de 3,0 sur 4,3, mais qui ne trouve pas de directeur ou directrice de stage, pourra soumettre une demande d'admission au microprogramme 251261 pour l'obtention d'une attestation de 18 crédits.

Documents additionnels à fournir lors de la demande initiale

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation.

Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de six trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription à la maîtrise.

Régime d'études

Temps plein, de jour.

Régime d'études du programme à partir duquel sont calculés les droits de scolarité, peu importe le nombre de crédits.

Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP.

Transfert des crédits de cours du microprogramme en histopathologie moléculaire

La maîtrise avec stage comporte 45 crédits.

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à des travaux pratiques et à des stages ainsi qu'à la rédaction de rapports, et 7 crédits à option.

Les 18 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme en histopathologie moléculaire sont transférables à la maîtrise selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des ESP.

Objectifs

L'objectif de cette maîtrise est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et de celles qui auront à analyser les tissus animaux et humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ceci s'applique entre autres aux étudiants et aux étudiantes en médecine désirant compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycles supérieurs en médecine personnalisée, aux résidents et aux résidentes dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmiers et aux infirmières de recherche ainsi qu'à tous ceux et celles qui souhaitent travailler dans un laboratoire ou dans le secteur biopharmaceutique.

Droit de scolarité

Il est très important d'acquitter le total de votre facture avant la date d'échéance de paiement afin d'éviter les frais d'intérêts et le blocage de l'inscription. Un solde impayé à la fin du trimestre entraîne automatiquement une désinscription des trimestres suivants.

<https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/payer-une-facture/>

Extrait du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants :

Article 5. Paiement des droits de scolarité et des frais exigibles (5.1 à 5.3).

- *Trimestre d'automne : Les droits et frais exigibles doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.*
- *Trimestre d'hiver : Les droits et frais exigibles doivent être acquittés au plus tard le 15 février.*
- *Trimestre d'été : Les droits de scolarité et frais exigibles doivent être acquittés au plus tard le 15 juin.*

Cours et particularités

SIGLE	TITRE	CRÉDIT	DÉSIGNATION EXIGENCE	TRIMESTRE
SEGMENT 01 TRONC COMMUN COURS OBLIGATOIRES (7 CRÉDITS)				
MMD6005R	Éthique et recherche en santé	1.0	Obligatoire	A, H, É
PBC6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0	Obligatoire	H
PBC6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0	Obligatoire	A
PHL6064	Méthodes statistiques-pharmacologie 2	3.0	Obligatoire	A, H
BLOC ST-76A COURS OBLIGATOIRES (15 CRÉDITS)				
BIM6035*	Séminaire de recherche 1	1.0**	Obligatoire	A, H, É
PBC6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3.0	Obligatoire	A
PBC6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2.0	Obligatoire	H
PBC6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2.0	Obligatoire	H
BLOC ST-76B COURS À OPTION (7 CRÉDITS)				
BIM6064A	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer	2.0	Option	É
BIM6064D	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique	2.0	Option	É
BIM6065C	Analyse bio-informatique	1.0	Option	É
BIM6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0	Option	A
PBC6086	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires	3.0	Option	A
PBC6087	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement	3.0	Option	H
BLOC ST-76C COURS OBLIGATOIRES (23 CRÉDITS)				
PBC6046P	Travaux pratiques 1	4.0	Obligatoire	A
PBC6047P	Travaux pratiques 2	4.0	Obligatoire	H
PBC6048	Stage de recherche en médecine personnalisée	15.0**	Obligatoire	A, H, É

* Le cours obligatoire BIM6035 est réservé aux étudiants et aux étudiantes ayant un projet de recherche avancé avec suffisamment de données à présenter devant un jury d'évaluation. Il est recommandé de le suivre au trimestre de dépôt du rapport de stage PBC6048 ou au trimestre suivant.

** Crédits non contributives à la moyenne cumulative.

Les étudiants doivent suivre le cheminement obligatoire et sélectionner leurs cours à option parmi ceux du bloc ST-76B. Aucune demande de substitution ne sera autorisée dans le but de réduire la durée des études, y compris en raison d'un conflit ou d'un changement d'horaire.

7.0 Exemple de cheminement sur 4 trimestres

SIGLE	TITRE	CRÉDIT	PROFESSEUR.E RESPONSABLE	HORAIRE
AUTOMNE 2026				
PBC6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0	David Knapp	Lundi 12 h 30 à 15 h 30
PBC6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3.0	Roula Albadine	Lundi 8 h 30 à 11 h 30
PBC6046P	Stage de recherche dirigé 1	4.0	Romain Cayol	Mercredi ou jeudi 8 h 30 à 11 h 30 12 h 30 à 15 h 30
PBC6086	Cancer: aspects cellulaires et moléculaires	3.0	Dominique Trudel	Vendredi 8 h 30 à 11 h 30
HIVER 2027				
PBC6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0	Julianna Blagih Marissa Rashkovan	Mardi 8 h 30 à 11 h 30
PBC6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2.0	Lilia Maria Sanchez	Lundi 8 h 30 à 11 h 30
PBC6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2.0	Dominique Trudel	Lundi 12 h 30 à 15 h 30
PBC6047P	Stage de recherche dirigé 2	4.0	Romain Cayol	Mercredi ou jeudi 8 h 30 à 11 h 30 12 h 30 à 15 h 30
PBC6087	Cancer: diagnostic, pronostic et traitement	3.0	Bich Ngoc Nguyen	Vendredi 8 h 30 à 11 h 30
ÉTÉ 2027				
PBC6048	Stage de recherche en médecine personnalisée	15.0	Dominique Trudel	15 semaines de 35 heures Journées et heures à déterminer
BIM6064D	Immuno-oncologie: du laboratoire à la clinique	1.0	Sylvie Mader	3 semaines Journées et heures à déterminer
AUTOMNE 2027				
PHL6064	Méthodes statistiques-pharmacologie 2	3.0	Guy Rousseau	Vendredi 12 h 30 à 15 h 30
MMD6005R	Éthique et recherche en santé	1.0	Julie Cousineau	En ligne, asynchrone Examens en présentiel : Lundi 17 h à 19 h
BIM6035	Séminaire de recherche 1	1.0	À venir	Journée et heure des présentations étudiantes à déterminer

Les horaires de cours sont fournis à titre indicatif seulement et peuvent être modifiés en tout temps par les responsables de cours.

8.0 Descriptions des cours

BIM6035 Séminaire de recherche 1

Le cours vise à apprendre à faire la synthèse de ses travaux de recherche, à présenter oralement et à discuter de son projet. Tous les étudiantes et étudiants sont tenus de participer aux présentations de chaque participant et participante.

MMD6005R Éthique et recherche en santé

Le cours porte sur les développements biomédicaux et l'éthique de la recherche, les grands textes régulateurs, le rapport éthique et technoscience, l'évaluation éthique d'un projet, et l'intégrité scientifique du chercheur.

PBC6011 Compétences de recherche en pathologie

Le cours porte sur la méthodologie de recherche en pathologie, la revue de la littérature, l'analyse et la recension des écrits scientifiques, les présentations de données, et la soumission d'articles scientifiques.

PBC6042 Fondements en biologie moléculaire

Ce cours de biologie porte sur les notions essentielles de biologie cellulaire et moléculaire : micro et macro-lésions de l'ADN, hybridation moléculaire, sondes, PCR, RT-PCR, polymorphismes, expression génétique, etc. Il sera donné par un groupe de pathologistes professionnels qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

PBC6043 Procédés et méthodes en histopathologie

Le cours transmet les notions fondamentales requises pour aborder l'étude des tissus depuis le prélèvement jusqu'à l'obtention d'un diagnostic histologique. Il se compose de leçons théoriques assorties de travaux pratiques dans les plateformes technologiques des laboratoires spécialisés de recherche. Ce cours sera donné par un groupe de pathologistes professionnels qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

PBC6044 Histopathologie diagnostique appliquée

Le cours porte sur l'apprentissage des principes de bases utiles à la reconnaissance et à l'interprétation au microscope des lésions tissulaires des principaux parenchymes : lésions dégénératives, inflammatoires, cicatricielles et tumorales. Ce cours s'appuie largement sur l'utilisation de la microscopie virtuelle et des notions récemment acquises dans le cours PBC6043.

PBC6045 Pathologie moléculaire expérimentale

Le cours comprend l'étude des principales méthodes d'analyse et d'approches technologiques récentes ayant cours dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée en pathologie moléculaire.

PHL6064 Méthodes statistiques-pharmacologie 2

Le cours porte sur l'analyse de variance, la comparaison orthogonale et non orthogonale, le coefficient de corrélation (données de mesures, ordinales et nominales), la droite de régression, ainsi que l'analyse de covariance, factorielle et par carrés latins.

BIM6064A Biologie cellulaire et moléculaire du cancer

Le cours traite de la biologie cellulaire et moléculaire du cancer, de la régulation de l'expression des gènes, de la signalisation et du cycle cellulaire.

BIM6064D Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique

Le cours traite de l'immunologie et oncologie, du laboratoire à la clinique, des cibles thérapeutiques, du développement du médicament, des études cliniques en leucémie et cancer du sein, des cellules souches et du traitement du cancer, et de l'immunothérapie.

BIM6065C Analyse bio-informatique

Le cours traite de l'analyse bio-informatique, de la génétique comparative, de l'analyse de réseau, des bases de données et de la structure des macromolécules.

BIM6070 Pratique professionnelle de la recherche

Le cours porte sur la pratique de la recherche, la conception et l'analyse des expériences, l'éthique de la recherche ainsi que la communication orale et écrite.

PBC6086 Cancer : aspects cellulaires et moléculaires

Le cours passe en revue l'ensemble des anomalies structurales et fonctionnelles de la cellule cancéreuse et aborde l'étude des modèles expérimentaux et des principales méthodes d'investigation des tumeurs.

PBC6087 Cancer : diagnostic, pronostic et traitement

Le cours est un aperçu des méthodes morphologiques et fonctionnelles utilisées en pathologie pour poser un diagnostic tissulaire de cancer et établir un pronostic, et des principales approches du traitement du cancer et des stratégies pour le développement des médicaments.

PBC6046P Travaux pratiques en pathologie 1

Le cours est composé de travaux pratiques en laboratoire d'enseignement visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques des cours PBC6042 et PBC6043.

PBC6047P Travaux pratiques en pathologie 2

Le cours est composé de travaux pratiques en laboratoire d'enseignement visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques des cours PBC6044 et PBC6045.

PBC6048 Stage de recherche en médecine personnalisée

Le stage vise à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original.

9.0 Barème de notation et échelles de conversion

Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème ci-dessous.

Lettres	Descriptif	Points	Indicatif (%)
A+	Excellent	4,3	90 - 100
A	Excellent	4,0	85 - 89.9
A-	Excellent	3,7	80 - 84.9
B+	Bon	3,3	77 - 79.9
B	Bon	3,0*	73 - 76.9
B-	Bon	2,7 et ***	70 - 72.9
C+	Passable	2,3	65 - 69.9
C	Passable	2,0**	60 - 64.9
C-	Échec	1,7	57 - 59.9
D+	Échec	1,3	54 - 56.9
D	Échec	1,0	50 - 53.9
E	Échec	0,5	35 - 49.9
F	Échec	0,0	0 - 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0

* Note minimale de passage dans le programme

** Note minimale de passage dans un cours

*** Note maximale pour examen de reprise

10.0 Calendrier universitaire 2026-2027

Trimestre d'automne 2026	
Mardi 1^{er} septembre 2026	Rentrée des personnes étudiantes
Lundi 7 septembre 2026	Congé universitaire – Fête du travail
Mercredi 16 septembre 2026	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
Mercredi 30 septembre 2026	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 12 octobre 2026	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 19 au dimanche 25 octobre 2026	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 6 novembre 2026	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
Mercredi 23 décembre 2026	Fin du trimestre
Du jeudi 24 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année
Trimestre d'hiver 2027	
Jeudi 7 janvier 2027	Rentrée des personnes étudiantes
Vendredi 22 janvier 2027	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
Du lundi 1^{er} au dimanche 7 mars 2027	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 12 mars 2027	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
Vendredi 26 et lundi 29 mars 2027	Congés de Pâques
Vendredi 30 avril 2027	Fin du trimestre

* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

11.0 Cheminement et étapes obligatoires

La Faculté de médecine met à votre disposition une Boussole numérique permettant de naviguer rapidement vers les ressources indispensables à la réussite de la formation en recherche, et ce, à toutes les étapes de votre parcours :

<https://medecine.umontreal.ca/ressources/etudiants/la-boussole/>

Vous y trouverez les informations nécessaires concernant les étapes obligatoires vous permettant d'établir clairement les balises du cheminement étudiants aux cycles supérieurs :

<https://monudem.umontreal.ca/visualiser/sites/ESP/Pages/Espace/Cheminement/parcours-academique.aspx>

12.0 Extraits du Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants et des étudiantes

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/regl20_1-reglement-relatif-droits-scolarite-autres-frais-exigibles-des-etudiants.pdf

6 Soldes impayés

6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles et intérêts de tout trimestre antérieur.

6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes ou une attestation qui confirme le diplôme obtenu à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles.

6.3 L'étudiant ne peut recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles pour le programme d'étude relatif à sa demande.

7 Annulation et abandon de cours

7.1 Annulation d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

7.2 Abandon d'un cours avec frais

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

13.0 Extraits du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#chapitre-i-definitions>

18 Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués. Un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, l'y autorise.

22 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit écoulé à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou son représentant doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.*

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

Un étudiant ne peut abandonner le même cours plus de deux fois. Exceptionnellement, sur présentation d'une demande écrite et motivée, le doyen peut accorder un abandon supplémentaire.

29 Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui s'absente à une évaluation à moins que, dans les sept jours suivant l'absence, il ne justifie par le biais du formulaire électronique approprié son absence auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.*

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.

Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

- a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale,*
- b) ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les sept jours, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier*

30 Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

31 Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

32 Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre. En attente de la note finale, la mention REM (remise) est portée au relevé de notes jusqu'à la remise et correction du travail en question. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus de deux trimestres pour un cours donné.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

35 Seconde évaluation

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97 du présent règlement, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec et elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours. Lorsqu'il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier, la reprise du cours est la modalité applicable. Un stage peut être repris dans un autre milieu lorsque les circonstances le permettent.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B- (B moins), sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

35A. Échec à un cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

35B. Échec à un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

37 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs : <http://www.integrite.umontreal.ca/>.

44 Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

73 Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

74 Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

75 Directeur

Le travail dirigé se fait sous la supervision d'un directeur. Ce dernier occupe un rôle variable selon les dispositions en place dans les facultés, départements et programmes.

76A Évaluation et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend une modalité stage ou travail dirigé, le rapport de l'activité de fin de programme doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci. Ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le

directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience terrain peut être invité à faire partie du jury.

76B Évaluation spécifique

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

76C Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport de stage ou le travail dirigé doit être conforme aux exigences du programme ainsi qu'aux normes et directives de la faculté intéressée ou du département. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.)

76D Dispositions particulières de fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant inscrit à plein temps dans un programme en modalité stage ou travail dirigé et n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 73 et 74 du présent règlement, n'a pas déposé le rapport de stage ou le travail dirigé associé à la modalité ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.

b) Si le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé associé à la modalité.

c) Si le jury attribue une note totale inférieure à C pour le rapport de stage ou pour le travail dirigé associé à la modalité. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

14.0 Courriel

L'UdeM met à votre disposition une adresse de courrier électronique. C'est par cette adresse courriel que le personnel enseignant et administratif communiquera avec vous. Il est donc très important de l'activer dès votre admission au programme. Vous pourrez la rediriger vers une autre adresse personnelle si vous le désirez.

Voici la procédure pour l'activer :

1. Accédez à Mon UdeM à l'adresse <https://www.umontreal.ca/connexion/> et choisir l'option COURRIEL ÉTUDIANT
 2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
 3. Dans la section Mon profil, cliquez sur Profil DGTIC.
 4. Dans le menu de gauche du Profil DGTIC, cliquez sur Courriel.
 5. Sélectionnez l'un des deux choix suivants : S'abonner au service de courriel Exchange
- Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>, acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà, (par exemple @hotmail, @yahoo ou @gmail) et choisissez l'option Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs et indiquez cette adresse

15.0 Carte étudiante

La Carte UdeM est votre pièce d'identité unique à l'Université de Montréal. Délivrée en deux formats différents (plastique et numérique), elle donne accès à une foule de services et de privilèges. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle du bureau du Registraire. Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission, visitez le <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>.

16.0 Dossier étudiant

Vous avez accès à votre dossier étudiant sur votre UdeM. À cet endroit, vous pourrez procéder à votre inscription, modifier vos coordonnées, consulter vos droits de scolarité et voir votre relevé de notes (vous ne le recevrez pas par la poste).

Vous pouvez le consulter en tout temps en visitant le <https://www.umontreal.ca/connexion/>.

Aussi, vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de dossier étudiant au <http://www.etudes.umontreal.ca/dossier>.

17.0 Associations étudiantes

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est un regroupement d'étudiantes et d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs siègent à différents comités à travers le campus. La FAECUM voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante. Autrement, par le biais de ses activités formatrices et

divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants et employeurs. <http://www.faecum.qc.ca/>.

Conseil étudiant de la Faculté de médecine (CEFM) au <http://medecine.umontreal.ca/communaute/les-etudiants/bureau-des-affaires-etudiantes-vie-facultaire-et-equilibre-de-vie/>.

18.0 Services aux étudiants (SAE)

L'UdeM offre divers services sur le campus destinés aux étudiants et aux étudiantes. Des ateliers et des activités de toutes sortes sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études.

StudiUM : <https://studium.umontreal.ca/>

Action humanitaire et communautaire : <http://www.serdahc.umontreal.ca>

Activités culturelles : <http://www.sac.umontreal.ca>

Bureau de l'aide financière : <http://www.baf.umontreal.ca/>

Bureau des bourses d'études : <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Bureau des étudiants internationaux : <http://www.bei.umontreal.ca>

Bureau du logement hors campus : <http://www.logement.umontreal.ca>

Centre de santé et de consultation psychologique : <http://www.cscp.umontreal.ca>

Centre étudiant de soutien à la réussite : <http://www.cesar.umontreal.ca>

Maison internationale : <http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale>

19.0 Autres services de l'UdeM

Répertoire des services : <http://www.umontreal.ca/repertoires/services.html>

Bibliothèques : <http://www.bib.umontreal.ca/>

Bureau de la sûreté : <http://www.dps.umontreal.ca/>

Bureau de l'Ombudsman : <https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/>

Bureau des services juridiques : <https://droit.umontreal.ca/bourses-ressources-et-services/clinique-juridique/>

Bureau d'intervention en matière de harcèlement : <http://www.harcelement.umontreal.ca/>

CEPSUM : <http://www.cepsum.umontreal.ca/>

Centre de communication écrite : <http://www.cce.umontreal.ca/>

Centre de la petite enfance : <http://cpeudem.com/>

Centre d'entrepreneuriat HEC-Poly-UdeM : <http://entrepreneuriat.poly-udem.ca/>

Centre d'essai : http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre_essai.htm

Centre d'exposition de l'UdeM : <https://www.centre-expo-udem.com/>

Clinique de kinésiologie : <http://www.cliniquekinesio.umontreal.ca/>

Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie : <http://www.opto.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de nutrition : <https://nutrition.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de psychologie : <http://psy.umontreal.ca/ressources-services/clinique-universitaire-de-psychologie/>

Clinique dentaire universitaire : <http://www.medent.umontreal.ca>

Comité permanent sur le statut de la femme au 3744, rue Jean-Brillant, 514 343-6111, poste 1668

Services des impressions : <http://www.sium.umontreal.ca/>

Direction générale des technologies de l'information et de la communication (TI) : <https://ti.umontreal.ca/pages/joindre.html>

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM) : <https://www.pum.umontreal.ca/>

Bureau du registraire : <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>